

**VILLE DE
RIORGES**

N° 2_4

OBJET :

FINANCES

**MISE A DISPOSITION D'UN
LOCAL A LA SOCIETE
WW OPERATIONS FRANCE
SAS (EX WEIGHT WATCHERS)**

**MONTANT DU LOYER POUR
L'ANNEE 2019**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 13 DECEMBRE 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 décembre 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élue pour la durée de la session : Pierre BARNET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Suzanne LACOTE	Roland DEVIS Nabih NEJJAR Véronique MOUILLER Chantal LACOUR Monique VIAL

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

FINANCES

**MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL
A LA SOCIETE WW OPERATIONS FRANCE SAS
(EX WEIGHT WATCHERS)
MONTANT DU LOYER POUR L'ANNEE 2019**

Brigitte MACAUDIERE, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

"Par délibération du 31 mai 2002, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition au profit de la société Weight Watchers, devenue depuis WW OPERATIONS France SAS, de la salle A de la maison des sociétés, une journée par semaine, moyennant le versement d'un loyer mensuel.

L'organisation de réunions de conseil et d'accompagnement dans la perte de poids s'est depuis poursuivie, la convention de mise à disposition des locaux étant régulièrement renouvelée.

Le dernier renouvellement de cette convention a été approuvé par délibération du 21 décembre 2017, pour une période de trois ans. L'article 7 de la convention prévoit que le loyer soit révisé chaque année avec une prise d'effet au 1^{er} janvier suivant.

Il convient donc de déterminer la redevance due pour l'année 2019. Il est proposé de l'augmenter sur la base du taux d'inflation annuel constaté en octobre 2018, soit 2,2 %, ce qui la portera à 5 900 €, payable en 10 mensualités de 590 €."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant du loyer applicable au 1^{er} janvier 2019 à la société WW OPERATIONS FRANCE SAS (ex Weight Watcher).

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 17 décembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

